



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGRICULTURE :
KIT DE LUTTE CONTRE LA COVID-19



Chantiers de travaux agricoles (CUMA-ETA) : quelles précautions prendre contre la Covid-19 ?

CORONAVIRUS

Quels sont les risques de transmission ?

- **Quand vous êtes touchés par les postillons ou gouttelettes d'une personne contaminée** qui parle, tousse ou éternue. Vous pouvez vous-même être porteur du virus et le transmettre. D'où l'importance:
 - d'éviter les contacts physiques ;
 - de porter un masque grand public (90 % de filtration – catégorie 1) ou chirurgical ;
 - de respecter une distance minimum d'un mètre entre les personnes, ou de deux mètres quand le port du masque n'est pas possible.
- **Quand vous portez vos mains non lavées ou un objet contaminé au visage.** Le virus peut survivre de quelques heures à quelques jours sur les surfaces et objets. D'où l'importance de se laver correctement les mains et de limiter le partage d'objets.
- **Quand vous respirez un air contaminé,** en particulier dans les espaces clos et mal aérés. D'où l'importance d'aérer régulièrement.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Cette fiche décline les modalités de mise en œuvre du protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise pour votre métier ou votre secteur d'activité. La démarche doit conduire :

- à éviter les risques d'exposition au virus ;
- à évaluer les risques qui ne peuvent être évités ;
- à identifier les mesures de protection collectives et individuelles nécessaires.

Mesures organisationnelles

- **L'étalement des horaires** doit permettre d'éviter les pics d'affluence et de faciliter la distanciation dans les transports en commun, à l'entrée et la sortie de l'entreprise, dans les ascenseurs, les couloirs, les vestiaires, lors des pauses ou du déjeuner...
- **La gestion des flux** doit permettre de limiter le nombre de personnes présentes simultanément dans un même espace et de respecter la jauge de référence ;
- **Le respect des gestes barrières et des mesures d'hygiène** diffusés par le ministère de la Santé doit régulièrement être rappelé. Les locaux doivent être équipés de savon, gel hydroalcoolique, essuie-mains jetables, de produits de désinfection (pour les tables, outils, matériels communs...) et poubelles spécifiques ;
- **Les moments de convivialité** sont suspendus ;
- **Éviter autant que possible de partager les outils et équipements.** À défaut, diminuer les cadences de travail et prévoir des temps dédiés pour le nettoyage/désinfection régulier des matériels communs ;
- **Assurez-vous de la conformité et du bon fonctionnement de système de ventilation** afin d'apporter l'air neuf adéquat. Organiser l'aération des espaces de travail et d'accueil du public aussi souvent que possible. Au besoin, l'installation d'un détecteur de CO2 avec un seuil de 800 ppm permet d'alerter les occupants de la nécessité de ventiler le local.



- **Un référent Covid doit être désigné.** Ce peut être l'employeur dans les petites entreprises. Il veille à la mise en œuvre des mesures de prévention et à l'information des personnes travaillant dans son entreprise.
- **Les cas contact et personnes symptomatiques doivent être isolés** sans délais. Les autorités sanitaires doivent être prévenues afin de faciliter le contact tracing.



Les bons réflexes

- **Porter un masque grand public à 90 % de filtration (catégorie 1) ou chirurgical dans tous les lieux collectifs clos.** Les masques sont fournis par l'employeur. Il doivent couvrir à la fois le nez, la bouche et le menton. Changer le masque toutes les 4 heures ou quand il est souillé ou mouillé.



Il existe des exceptions au port obligatoire du masque pour :

- Les salariés seuls dans un bureau ;
- les salariés travaillant dans un atelier correctement ventilé ou aéré, où ils sont peu nombreux et éloignés et portent des visières, la distance à respecter entre les personnes doit alors être de deux mètres ;
- certains métiers très spécifiques. Consulter travail-emploi.gouv.fr

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- **Se laver régulièrement les mains** à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique (SHA) :
 - frotter 30 secondes,
 - paumes, dos, ongles, doigts et entre doigts. Se sécher avec du papier/tissu à usage unique.

Affichette disponible sur www.santepubliquefrance.fr

- **Éviter de se toucher le visage**, en particulier le nez et la bouche ;
- **Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher**, et le jeter aussitôt ; tousser et éternuer dans son coude.
- **Respecter les mesures de distanciation physique** :
 - ne pas serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
 - distance physique d'au moins un mètre ou de deux mètres si le port du masque est impossible ;
- **Nettoyer/désinfecter régulièrement les objets** manipulés et les surfaces touchées ;
- **Télécharger l'application TousAntiCovid** qui permet d'être alerté ou d'alerter les autres en cas d'exposition à la Covid-19, tout en garantissant le respect de la vie privée ;
- **Participer et faciliter les campagnes de dépistage** et le contact tracing ;
- **S'isoler si on est cas contact, personne symptomatique ou cas positif Covid** et informer son employeur, médecin du travail, médecin traitant afin de faciliter le contact tracing et d'éviter la propagation du virus. Les cas contacts ou personnes symptomatiques ou malades sont placés en arrêt maladie sans jour de carence.



Personnes en situation de handicap

- **S'assurer que les consignes sanitaires soient accessibles** et que les règles de distanciation physique et mesures de prévention permettent aux salariés en situation de handicap d'accéder à l'emploi ou d'exercer leur métier.

- **Des aides financières et des services de l'Agefiph et du Fiphfp** existent pour réaliser les aménagements et les adaptations nécessaires. Les services de maintien dans l'emploi sont également mobilisables en appui des employeurs publics et privés.

Plus d'infos sur : www.agefiph.fr/

- **Reportez-vous également à la fiche spécifique** « Covid 19 – Travail des personnes en situation de handicap » disponible sur travail-emploi.gouv.fr

Personnes à risque de forme grave de Covid

- **Les personnes de plus de 65 ans, atteintes de certaines pathologies** (solidarites-sante.gouv.fr) **ou au 3^e trimestre de leur grossesse**, risquent de développer une forme grave de Covid-19 en cas de contamination. Dans ces situations, le télétravail doit être la norme si l'activité s'y prête.



Si le télétravail n'est pas possible pour toutes les activités, il faut :

- aménager les horaires de la personne concernée pour éviter le contact avec les collègues ;
- mettre à sa disposition un poste de travail isolé, nettoyé et désinfecté tous les jours et dans la mesure du possible, non partagé avec un autre salarié (sinon le désinfecter systématiquement avant sa prise de poste) ;
- qu'elle porte un masque à usage médical (fourni par l'employeur) et respecte strictement les gestes barrières ;
- porter un masque à usage médical (fourni par l'employeur) dans les transports en commun pour les déplacements domicile travail et professionnels.

Si ces conditions de protection ne sont pas remplies, le salarié doit être mis en activité partielle sur la base d'un certificat de son médecin. En cas de désaccord entre l'employeur et le salarié, c'est au médecin du travail de se prononcer.



1. PRÉPARER

→ Évitez les transports collectifs et privilégiez l'utilisation individuelle des véhicules

- Si la présence de plusieurs salariés dans un même véhicule est nécessaire : limitez le nombre de passagers, chacun porte un masque sur tout le trajet et se désinfecte les mains à la montée et à la descente du véhicule. Désinfectez l'habitacle. Dans la mesure du possible, limitez à deux le nombre de passagers par véhicule avec une installation en croix (un devant et un derrière),
- Étalez les horaires de départ pour limiter les regroupements liés aux temps d'attente.

→ La liste de ce qu'il faut absolument emmener et mettre à disposition :

- dans le véhicule : jerricans d'eau claire pour le lavage des mains, flacons de savon liquide et rouleaux de papier essuie-mains jetable, du gel hydroalcoolique, des mouchoirs, des lingettes et des sacs-poubelle pour les jeter après usage, réserve de masques,
- les moyens de communication à distance, en particulier en cas de travail isolé (téléphone, carte bancaire).

→ Vestiaires :

- organisez les flux d'entrée et de sortie et veillez à ce qu'une seule personne soit présente à la fois dans le vestiaire,
- à défaut, fermez l'accès aux vestiaires et préconisez les changes dans le véhicule des salariés,
- mettez à disposition un casier par personne,
- faites procéder à l'aération des locaux le plus souvent possible, sinon, assurez-vous d'un apport d'air neuf par le système de ventilation.

→ Bureaux, salles de pause, salles de réunion :

- portez une attention particulière au respect des mesures pendant les pauses : port du masque sauf pour boire et manger, respect des distances, désinfection des mains,
- incitez à une désinfection des mains systématique en entrant et en sortant des salles,

- faites procéder à l'aération des locaux le plus souvent possible, sinon, assurez-vous d'un apport d'air neuf par le système de ventilation,
- désinfectez régulièrement les surfaces et zones sensibles avec un produit actif contre le SARS-CoV-2 : poignées, interrupteurs, cafetière, four micro-onde...
- définissez le nombre de personnes pouvant être présentes simultanément dans un même espace sur la base de la jauge de référence recommandée par le protocole national en entreprise,
- évitez les réunions en présentiel et privilégiez-les par visio/audio, à défaut, assurez-vous du respect des gestes barrières et du port du masque.

→ Le passage des ordres de travaux et instructions et le règlement :

- contactez des clients ou adhérents par téléphone, e-mail ou application spécialisée pour la réalisation de travaux et la réservation de matériel,
- envoyez les factures par courrier électronique ou postal ; privilégiez le paiement par virement bancaire.



- Pendant la pandémie, suspendez de préférence l'utilisation des fontaines à eau au profit d'une distribution de bouteilles d'eau individuelles en nombre suffisant pour tous les salariés et en inscrivant leur nom sur la bouteille

→ La programmation des chantiers :

- limitez le nombre de personnes et respectez les gestes barrières lors de la passation des consignes quotidiennes,
- organisez des prises de poste en horaires décalés de façon à éviter que les ouvriers se croisent,





1. PRÉPARER

- évitez tout regroupement lors des passations de consignes
- intervenez sur les chantiers les plus éloignés en début de journée ou en début de semaine pour éviter le cumul de fatigue.
- **L'approvisionnement en produits** (carburant, semences, phytos, consommables...) :
 - organisez une livraison conséquente plutôt que de fréquents passages au magasin, silo, etc.,
 - organisez-vous avec les fournisseurs pour éviter les contacts avec le livreur,
 - mettez en oeuvre les gestes barrières et portez un masque lors des phases d'attelage/dételage des machines, si vous travaillez en binôme ou lors de la transmission à l'utilisateur suivant.
- **La coactivité sur le chantier :**
 - respectez les règles de distanciation et prévoyez au démarrage du chantier des règles de fonctionnement et de communication (téléphone, SMS, carte bancaire, gestes de commande standardisés) avec les clients ou adhérents et les différents opérateurs/chauffeurs présents,
 - limitez le nombre d'utilisateurs pour chaque matériel (ex. : évitez que les engins passent de main en main, privilégiez les chantiers organisés et l'entraide même lors du partage de matériel).
- En cas d'obligation de travail en binôme (passage d'outil et de matériel...) : **limitez le poids des charges, faites porter un masque, faites désinfecter les mains avant et après les échanges d'objet, faites pratiquer la pose-dépose, prévoyez des outils individuels** (marquage aux initiales).
- Dans les véhicules :
 - désinfectez-vous les mains avant et après la conduite d'un engin, en début et fin de pause, lors de la descente de l'engin
 - désinfectez les commandes entre chaque utilisateur
- **Affichez un message** indiquant les consignes de prévention et un numéro de téléphone dans les bureaux et ateliers, ainsi que sur la cabine de l'engin :

Contre la Covid-19

Une seule personne en cabine

Saluez-vous sans vous serrez la main

Un mètre minimum entre chacun

Téléphone ou SMS pour se parler :

.....

Merci !

2. RÉALISER

→ **Chez les fournisseurs, réparateurs de matériel :**

- n'allez chercher les marchandises commandées qu'après confirmation de leur disponibilité, de leur préparation et du créneau horaire d'ouverture,
- présentez votre commande à la personne chargée de la gestion des flux et restez dans le véhicule, moteur arrêté, pendant que le magasinier prépare la commande,
- chargez la marchandise posée à proximité du véhicule après le départ du magasinier,
- déposez les bons de livraison et ne les récupérez que lorsque votre interlocuteur est à bonne distance,
- lavez-vous ou désinfectez-vous les mains après avoir échangé ou manipulé des objets ou documents (bons de livraison, stylos...),
- portez systématiquement un masque dans les lieux fermés et portez-le également à l'extérieur quand la distanciation ne peut être assurée en permanence.

→ **Sur le chantier ou à l'atelier :**

- interdisez l'accès au chantier ou à l'atelier aux personnes non indispensables,
- attribuez un véhicule/machine à une seule personne et interdisez la présence en cabine de plus d'une personne,

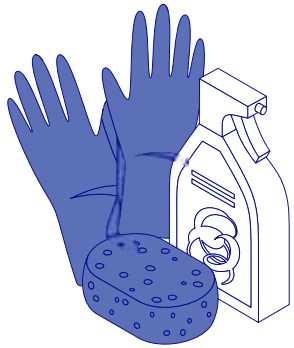
- nettoyez la cabine (poignées de porte, volant, commandes...) en début et fin de poste à l'aide de lingettes ou d'un spray (produit domestique ou industriel) ou en cas de changement de conducteur,
- évitez les repas pris en commun : chacun amène son repas et sa boisson pour la journée de travail. Évitez le casse-croûte en commun et le déjeuner dans la maison d'un client/adhèrent,
- rappelez les consignes : se laver les mains avant et après le repas ; maintenir une distance de deux mètres entre les personnes, ne pas laisser de vaisselle sale dans l'évier ; mettre les déchets dans un sac-poubelle et le fermer après chaque repas ; nettoyer les zones contact du repas (table, chaise...) entre chaque convive ; nettoyer le réfectoire et les ustensiles (micro-ondes, cafetière) après le repas.

→ **Port des équipements de protection individuelle (EPI) :**

- rappelez l'importance du port des EPI, et notamment des gants, pour prévenir les risques et facilitez le lavage des mains en présence de cambouis,
- rappelez que les gants ne constituent pas une protection contre la Covid et que les mains doivent être lavées ou désinfectées après le retrait d'un EPI (gants, lunettes, combinaison, masque, casque, etc.).
- changez de combinaison chaque jour ou utilisez une combinaison jetable, procédez à leur lavage/entretien à l'entreprise plutôt qu'au domicile.



3. VÉRIFIER



- Vérifiez avant de partir que le véhicule contient bien les **consommables** prévus et a été réapprovisionné au besoin.
- **Assurez-vous de la couverture réseau pour permettre la communication en cours de chantier** : alerte en cas d'incident, changement de planning ou de consignes...
- **Veillez au respect des consignes de distanciation et au port effectif du masque**, à la disponibilité des produits nécessaires à l'hygiène, à la bonne application des procédures de nettoyage prévues...
- Repérez les situations pouvant être source de regroupements et, le cas échéant, mettez en place des mesures pour les éviter
- Procédez à des retours et partages d'expérience des aléas de la journée tout en respectant la distanciation entre individus, pour adapter l'organisation du travail et les mesures en place.
- Prenez des nouvelles de l'état de vos collaborateurs régulièrement (symptômes, ressenti psychologique, appréhension, intercompréhension ...)
- **Attention : un risque peut en cacher un autre !**
Assurez-vous que l'attention portée au risque d'infection ne conduise pas à occulter ou réduire l'attention portée aux risques propres des chantiers (risque machines, chutes de hauteur, manutentions, port des EPI, etc.).

Les conseillers en prévention, les médecins et infirmiers du travail de votre MSA sont à votre disposition pour réfléchir avec vous à la mise en œuvre de ces mesures de prévention et fonction de la spécificité de votre entreprise.